Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaud et Neuchâtel signent un accord d'exploitation commune du réseau de promotion exogène

Le Canton de Vaud et la République et Canton de Neuchâtel ont décidé de mettre en commun le financement et la gestion de leur réseau de promotion exogène. Un accord a ainsi été signé aujourd'hui à Vaumarcus entre la conseillère d'Etat vaudoise Jacqueline Maurer-Mayor, cheffe du Département de l'économie, et le conseiller d'Etat neuchâtelois Bernard Soguel, chef du Département de l'économie publique du Canton de Neuchâtel.

Cette collaboration - qui prend effet le 1er février 2002 pour une durée de trois ans - est mise en ?uvre dans le but d'améliorer encore l'efficacité de la promotion économique exogène.

Dans ce but, les deux départements mettront à la disposition de leur organisme de promotion exogène - soit le Développement économique vaudois (DEV) et la Promotion économique neuchâteloise - les montants nécessaires à la réalisation de leurs objectifs d'acquisition d'entreprises étrangères, sous réserve de l'approbation du budget par leur Grand Conseil respectif.

Deux niveaux de mise en ?uvre de l'accord sont prévus : le niveau politique, qui donne, dès 2003, aux Départements de l'économie vaudois et neuchâtelois la compétence de fixer annuellement les objectifs cantonaux annuels d'acquisition d'entreprises et le niveau de gestion du réseau de promotion qui est assuré par les deux organismes cantonaux de promotion.

Enfin, Vaud et Neuchâtel ont prévu la possibilité d'étendre cet accord à d'autres cantons qui se montreraient désireux de participer à une exploitation commune.

Mme Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021/316'60'10 - M. Bernard Soguel, conseiller d'Etat, 032/889'68'00 - M. Philippe Sordet, chef du Service de l'économie et du tourisme (VD), 021/316'63'99 - M. Bernard Aellen, chef du Service économique (NE), 032/889'68'20 - M. Francis Sermet, directeur du Développement économique, 021/641'17'17.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 31 janvier 2002

VDNEcom2